

Parcours COCON

soins préCOces et COordonnés du Nouveau-né vulnérable



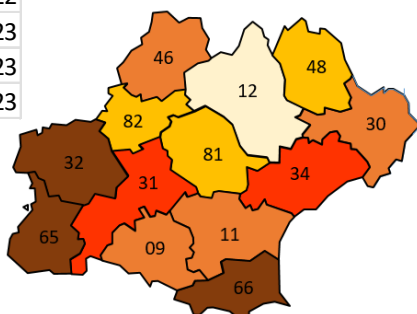
Suivi et prise en charge précoce, pluri-professionnelle et coordonnée de l'enfant vulnérable de 0 à 7 ans.

OBJECTIFS

- ❖ Mettre en place un parcours permettant un repérage précoce des troubles du neuro-développement,
- ❖ Améliorer le maillage territorial du suivi des nouveau-nés et enfants vulnérables,
- ❖ Réduire le renoncement au suivi et aux soins par le financement de la totalité des actes.

DEPLOIEMENT PROGRESSIF EN OCCITANIE

	15/09/2022
	01/11/2022
	01/01/2023
	01/02/2023
	01/03/2023



Le Réseau de Périnatalité Occitanie (RPO) consolide et améliore le suivi des enfants vulnérables grâce à une expérimentation de type **Article 51*** : le parcours COCON.

Ce dernier est porté par **3 régions** (Nouvelle Aquitaine, PACA, Occitanie) et concernera près de 13 000 enfants (dont près de **4 000 en Occitanie**). L'expérimentation va durer 5 ans (de **2022 à 2027**) avec l'objectif d'une généralisation dans le droit commun.

CRITERES D'INCLUSION (critères HAS) ET D'EXCLUSION

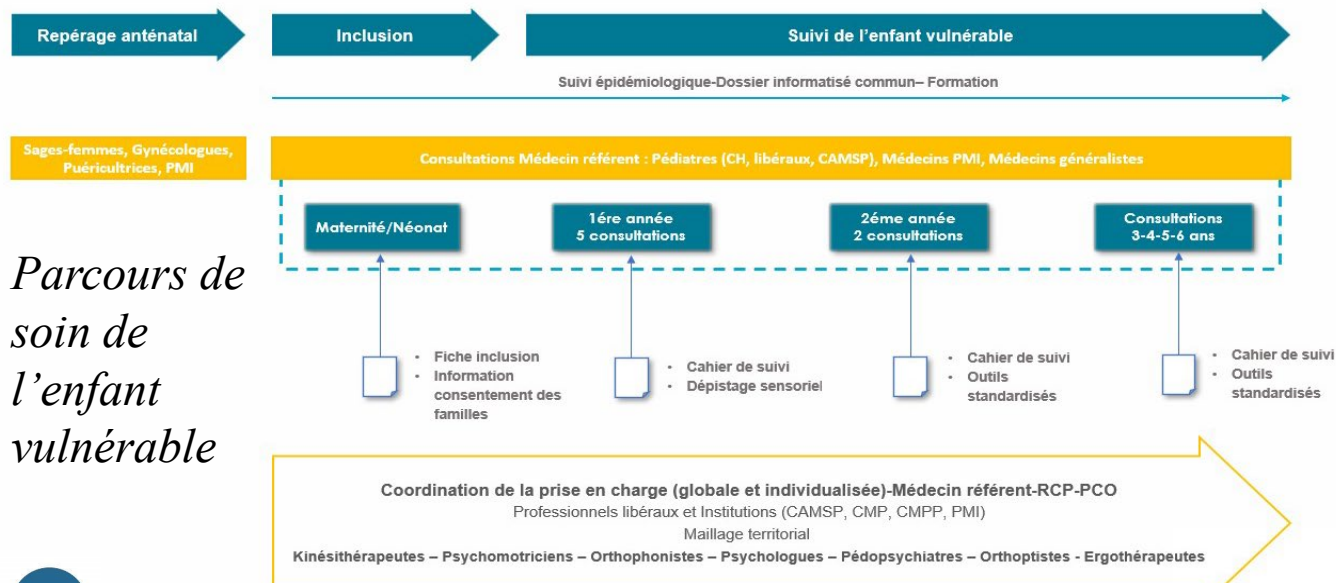
❖ Critères d'inclusion :

- Age gestationnel ≤ 34 SA + 6 jours
- Poids de naissance ≤ 2000 g
- Pathologie néonatale modérée ou sévère quel que soit le terme
- Exposition à l'alcool après 5SA ou à 3 substances toxiques licites ou illicites (tabac, drogues, psychotropes, lithium ...)
- Causes infectieuses congénitales et néonatales du 1er mois de vie
- Autres : syndrome transfuseur-transfusé, ictère ...

❖ Critères d'exclusion :

- Refus des parents
- Déménagement
- Prématurité ≥ 35 SA
- Enfance en danger

Saisie informatisée des données des enfants sur SPICO



Parcours de soin de l'enfant vulnérable

* Dispositif, introduit par la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2018, permettant d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits.

